

PROJET DE DELIBERATION

OBJET : Potentialités d'implantation d'énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entrée en vigueur au 1er juillet 2023 oriente les choix stratégiques nationaux en matière de production et de consommation d'énergie vers la neutralité carbone en 2050.

Dans cette optique, il a été demandé aux communes de définir des Zones d'Accélération de la production d'ENnergie Renouvelable (ZAENR).

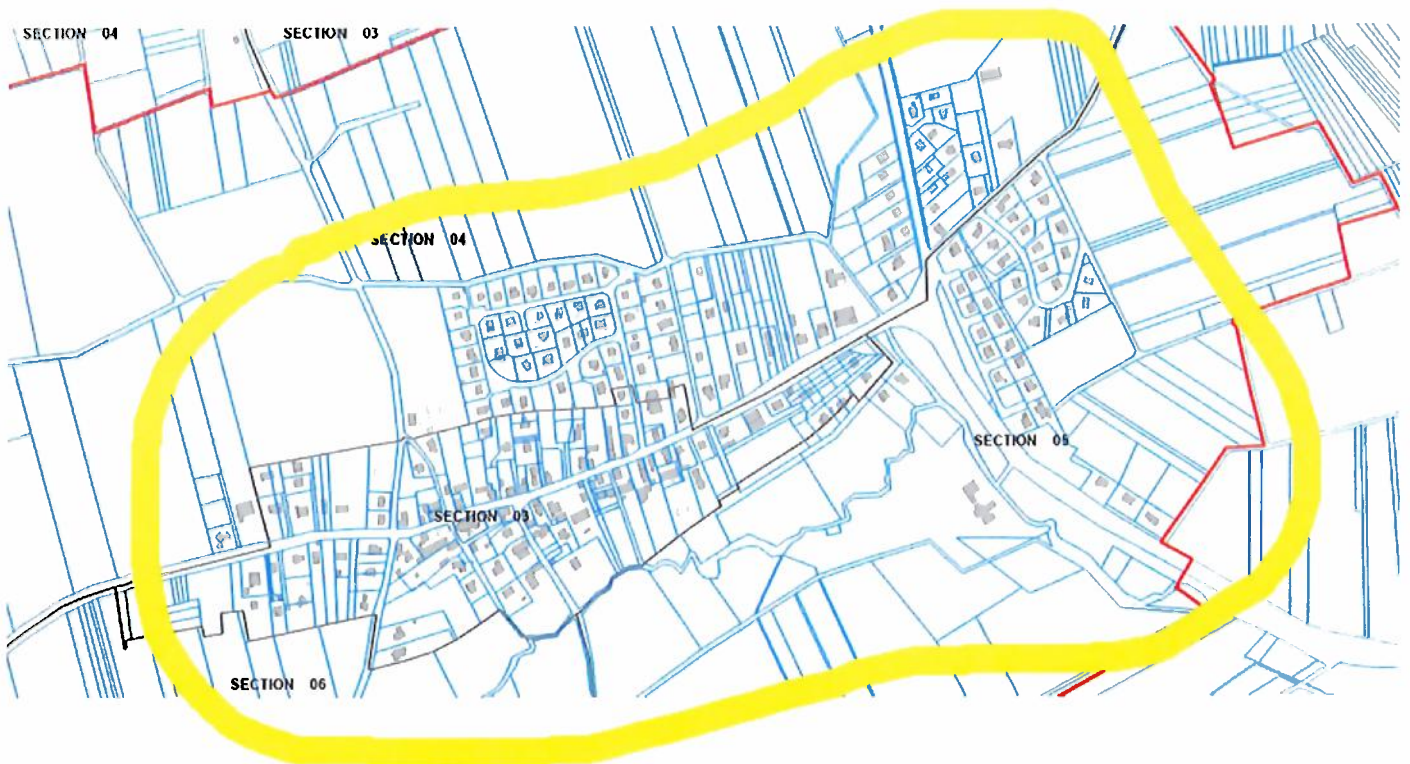
Ces zones ont pour objectif de faciliter les démarches permettant d'installer des systèmes de production d'énergie renouvelable, sans pour autant garantir la délivrance d'une autorisation au titre du droit des sols. Les dispositions réglementaires applicables devront toujours être respectés.

Au regard du potentiel du ban de la commune de WALTENHEIM, l'énergie retenue est le photovoltaïque sur toitures. Il n'a pas été défini de secteur potentiellement susceptible d'accueillir de l'énergie éolienne afin de préserver le paysage, ni de zone définie pour la méthanisation, l'hydroélectricité ou la géothermie.

La loi prévoit que la définition de ces ZAENR doit être soumise à l'avis de la population afin de recueillir d'éventuels retours.

Par conséquent, la Commune de WALTENHEIM lance une consultation publique sur les Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAENR) du jeudi 14 novembre 2024 au vendredi 06 décembre 2024 inclus.

La carte de zonage est la suivante :



Toutes remarques relatives à ce dossier peuvent être formulées par email sur : mairie@waltenheim68.fr du jeudi 14 novembre 2024 au vendredi 06 décembre 2024 inclus.

À l'issue de cette concertation, le Conseil municipal délibèrera avant la fin de l'année 2024.

Madame, Monsieur,

La loi du 10 mars 2023 demande à chaque commune de prévoir les potentialités
d'implantation d'énergie renouvelable sur leur territoire.

Veillez trouver ci-joint le projet de délibération que je soumettrai au Conseil municipal de décembre 2024.
Je vous invite à en prendre connaissance et à me faire part de vos remarques et propositions par mail ou par
courrier.

Waltenheim, le 14/11/2024

Cordialement.



Valérie KUNTZ
Maire